



Au premier trimestre 2025, l'économie de Provence-Alpes-Côte d'Azur marque le pas, dans un contexte national également dégradé. Dans le privé, l'activité économique, mesurée par les heures rémunérées, recule de 0,2 %. Toutefois, l'emploi salarié total est stable et le taux de chômage reste proche de ses plus bas niveaux historiques.

Les dynamiques sectorielles demeurent contrastées en ce début d'année. L'activité dans l'industrie continue de croître, quoique plus faiblement. La construction reste en net repli, tant en matière d'activité ou d'emploi que de créations d'entreprises. L'activité dans le tertiaire marchand fléchit également. Sur un an, ce secteur enregistre sa première baisse d'emploi depuis 2020. Le tertiaire non marchand se redresse, avec une reprise de l'activité et de l'emploi, notamment dans la santé et l'action sociale.

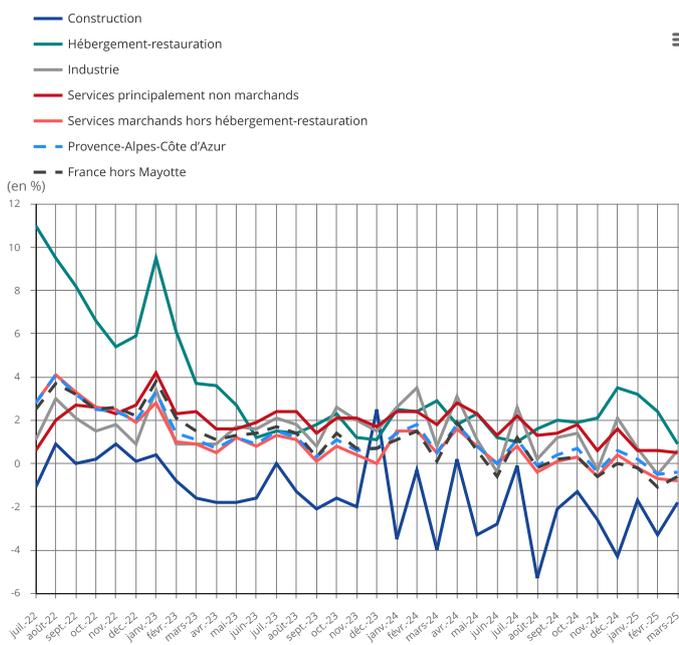
Dans ce contexte, les créations d'entreprises sont en baisse. Les défaillances d'entreprises reculent ce trimestre, en particulier dans l'industrie et les transports. Elles demeurent toutefois à un niveau élevé dans l'immobilier.

L'activité économique marque le pas

Au premier trimestre 2025, l'activité économique dans le secteur privé de Provence-Alpes-Côte d'Azur, mesurée par les heures rémunérées, recule de 0,2 % par rapport au premier trimestre 2024, après une hausse de 0,3 % au trimestre précédent. Ce repli fait suite à quatre trimestres de ralentissement de l'activité en 2024 (figure 1).

- Par secteur d'activité
- Par département

Figure 1a – Évolution mensuelle des heures rémunérées dans le secteur privé par rapport au même mois de l'année précédente
Par secteur d'activité



Note : Ensemble des heures rémunérées des salariés y compris les heures supplémentaires ainsi que les absences pour lesquelles le salarié est rémunéré.
Champ : Secteur privé hors secteur agricole.
Source : DSN - traitement provisoire, Insee.

Le fléchissement de l'activité dans la région est toutefois moins prononcé que celui observé en France (hors Mayotte), où l'activité diminue de 0,6 %, après une quasi-stabilité en fin d'année 2024. C'est la première fois depuis la fin de la crise sanitaire que l'activité dans le secteur privé, mesurée par les heures rémunérées, diminue en France (hors Mayotte) comme dans la région. Cette baisse s'observe dans l'ensemble des régions de France métropolitaine.

Le volume d'heures rémunérées recule dans le secteur tertiaire marchand, avec une baisse de 0,2 % par rapport au premier trimestre 2024. Malgré ce contexte dégradé, l'activité dans l'hébergement-restauration est en hausse sensible (+2,1 %).

Dans la construction, le repli observé depuis 2023 se poursuit, avec une baisse de 2,3 %, après -2,7 % au trimestre précédent, une tendance similaire à celle observée au niveau national.

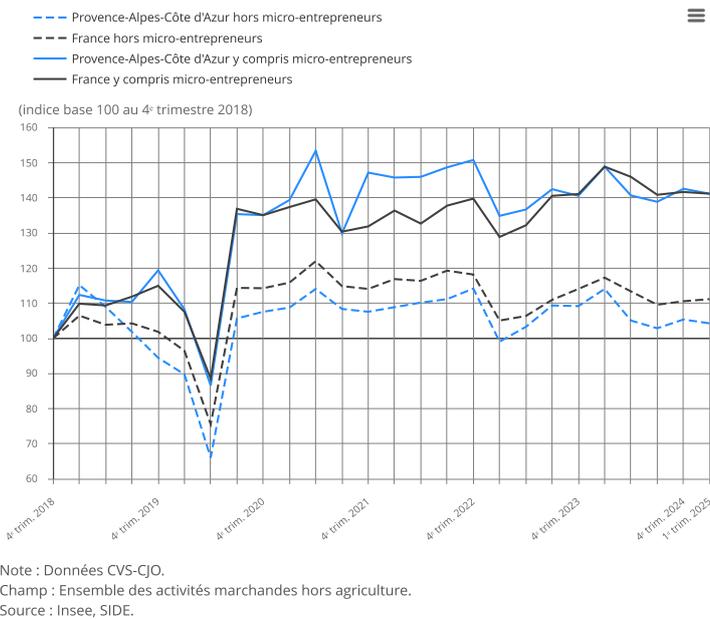
À l'inverse, l'activité dans l'industrie est en légère hausse dans la région (+0,3 %), alors qu'elle diminue au niveau national (-0,9 %). L'activité industrielle régionale ralentit toutefois depuis le deuxième trimestre 2024. Ce ralentissement est en partie lié aux incertitudes quant à la situation économique internationale [Informations Rapides n° 126 ; **pour en savoir plus (7)**].

Parmi les départements de la région, seul celui des Hautes-Alpes enregistre une hausse de l'activité ce trimestre, avec une progression de 0,6 %. Le recul est le plus marqué dans les Alpes-de-Haute-Provence, où l'activité diminue de 1,3 %. Le Var connaît également une baisse notable (-0,6 %), suivi du Vaucluse (-0,4 %). Dans les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône, l'activité demeure quasiment stable, avec des diminutions de 0,1 %.

Les immatriculations d'entreprises diminuent mais les défaillances reculent ce trimestre

Ce ralentissement de l'activité s'observe également au niveau de la dynamique entrepreneuriale. Au premier trimestre 2025, les immatriculations de nouvelles entreprises sont de nouveau en baisse (-1,0 % par rapport au quatrième trimestre 2024), après le rebond du trimestre précédent : 26 300 entreprises sont ainsi nouvellement créées en Provence-Alpes-Côte d'Azur dans l'ensemble des secteurs marchands non agricoles (**figure 2**). Comparé au premier trimestre 2024, ce nombre est en baisse de 5,2 %.

Figure 2 - Créations d'entreprises



Si les micro-entrepreneurs sont majoritaires parmi ces immatriculations (67 % des créations), la baisse les concerne autant que les entreprises classiques (respectivement -1,0 % et -1,1 % ce trimestre par rapport au précédent).

En France (hors Mayotte), les créations d'entreprises au premier trimestre 2025 suivent la même tendance que dans la région : -0,3 % par rapport au trimestre précédent, -5,2 % sur un an.

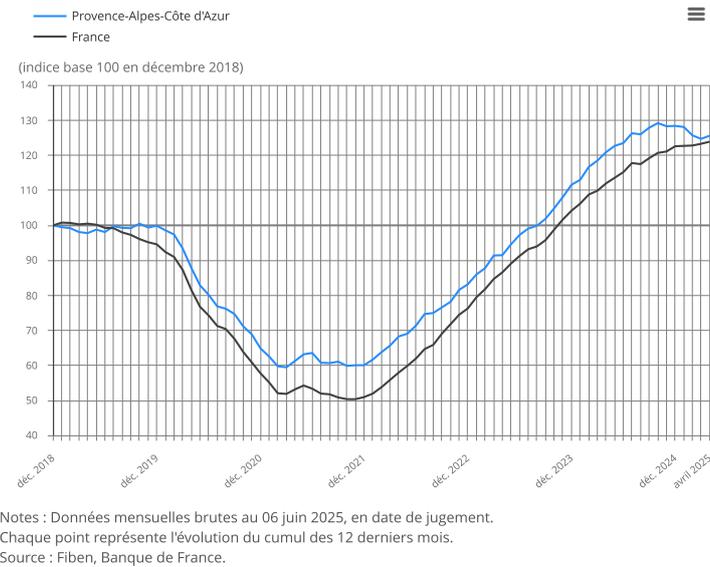
Cette baisse au niveau national s'explique par les moindres immatriculations de micro-entrepreneurs (-0,7 %), les créations d'entreprises classiques étant en hausse de 0,5 %.

Dans la région, les créations d'entreprises sont en baisse dans tous les secteurs, à l'exception de celui regroupant le commerce, le transport, l'hébergement-restauration, où elles augmentent de 5 %. La baisse est forte dans le secteur de l'industrie, tous types d'entreprises confondus (-10 %).

Après être tombé à un niveau historiquement bas fin 2021, et avoir augmenté continuellement depuis, le nombre de défaillances régionales semble avoir atteint un pallier en fin d'année 2024. Ainsi, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, près de 6 500 défaillances sont enregistrées sur les douze derniers mois, d'avril 2024 à mars 2025. Ces défaillances tendent à ralentir depuis le premier trimestre 2023, passant d'une progression de 39 % sur un an à seulement 5 % sur un an, au premier trimestre 2025. Les défaillances reculent même de 3 % par rapport au quatrième trimestre 2024.

Au niveau national, la dynamique est similaire : après un pic à +52 % au premier trimestre 2023, les défaillances ralentissent légèrement depuis, avec une hausse de 12 % sur un an au premier trimestre 2025 (**figure 3**).

Figure 3 – Défaillances d'entreprises



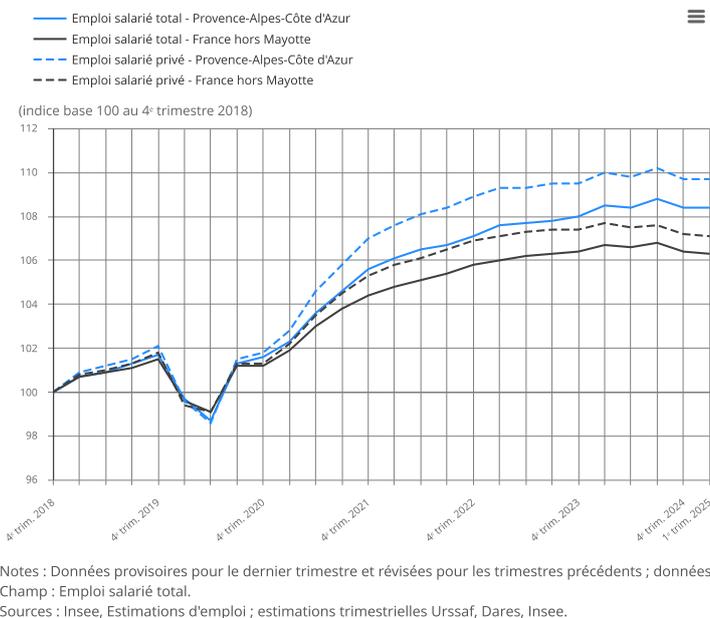
Ce ralentissement concerne presque tous les secteurs. Ainsi, les défaillances ralentissent sensiblement dans le secteur des activités immobilières bien que restant à un niveau élevé (+30 % sur un an au premier trimestre, après +71 % sur un an au trimestre précédent). Le secteur de l'information et de la communication fait exception, avec une accélération des défaillances (+20 % ce trimestre, contre +17 % un an plus tôt). Dans l'industrie, les défaillances continuent de reculer (-5 % sur un an) alors qu'elles progressent au niveau national (+6 %). Dans les transports, on observe une baisse (-11 %), pour la première fois depuis fin 2021.

Cette décélération se manifeste dans tous les départements, en particulier dans les Alpes-de-Haute-Provence et le Var qui concentrent à eux deux près d'un quart des défaillances régionales. Dans ces deux départements, la hausse est quatre fois moins élevée qu'au trimestre précédent. Dans le département de Vaucluse, les défaillances sont même en recul (-4 % sur un an).

L'emploi salarié est stable ce trimestre

Au premier trimestre 2025, l'emploi salarié en Provence-Alpes-Côte d'Azur est stable par rapport au trimestre précédent (+0,0 %, après -0,3 % au quatrième trimestre, **figure 4**). La région compte ainsi 2 023 000 emplois salariés, soit un niveau légèrement plus faible qu'un an auparavant (-0,1 %). L'emploi salarié privé représente plus des trois quarts de l'emploi salarié total, dans la région comme en France, et son évolution suit une tendance similaire à celle de l'ensemble de l'emploi salarié. Ainsi, il reste stable ce trimestre mais diminue de 0,3 % sur un an. À l'inverse, si l'emploi salarié public reste stable également ce trimestre, il est supérieur de 0,7 % à son niveau du premier trimestre 2024.

Figure 4 – Évolution de l'emploi salarié



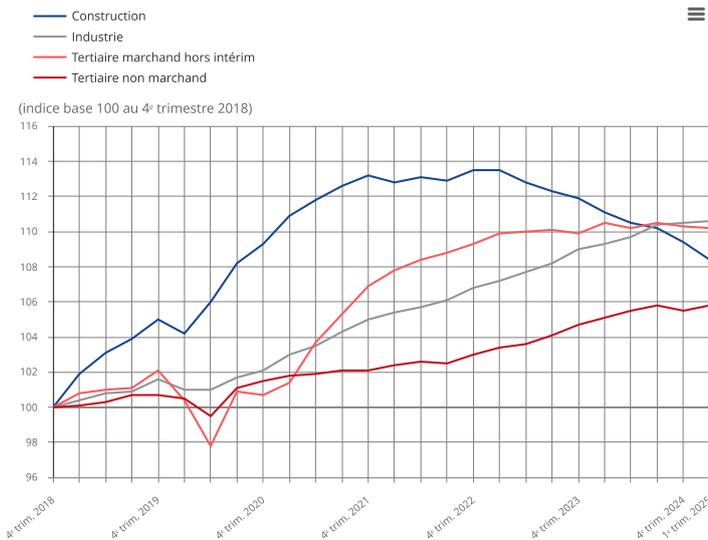
En France (hors Mayotte), l'emploi salarié est en légère baisse au premier trimestre 2025 (-0,1 % par rapport au trimestre précédent, -0,4 % sur un an). L'emploi salarié privé diminue de 0,1 % ce trimestre et de 0,6 % sur l'année alors que l'emploi public progresse ce trimestre (+0,1 % par rapport au trimestre précédent, +0,5 % sur un an).

Le département des Bouches-du-Rhône, qui concentre 44 % de l'emploi salarié de la région, est le seul à voir son niveau d'emploi augmenter au premier trimestre 2025, de 0,2 % par rapport au trimestre précédent et de 0,5 % sur un an. Dans les autres départements, les diminutions sur le trimestre s'échelonnent de -0,7 % dans les Alpes-de-Haute-Provence à -0,1 % dans le Var et les Alpes-Maritimes.

L'emploi se replie dans le tertiaire marchand, mais il résiste dans l'industrie et le non-marchand

Au premier trimestre 2025, l'emploi croît seulement dans les secteurs de l'industrie et du tertiaire non marchand (**figure 5**).

Figure 5 – Évolution de l'emploi salarié par secteur - Provence-Alpes-Côte d'Azur



Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS, en fin de trimestre.
 Champ : Emploi salarié total hors intérim.
 Sources : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

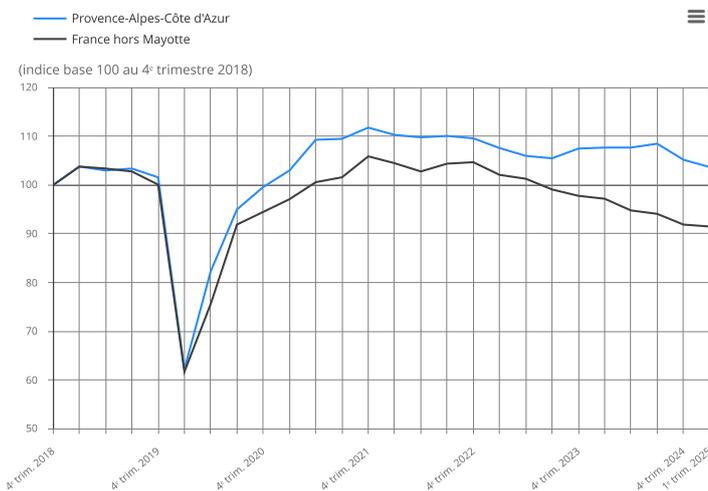
Dans l'industrie, l'emploi demeure sur une tendance de progression légère, augmentant de 0,1 % au premier trimestre 2025. Sur un an, cette hausse est de 1,2 %. Tous les sous-secteurs industriels suivent cette évolution positive ce trimestre, à l'exception du secteur de la fabrication d'autres produits industriels, qui concentre près de 40 % des emplois industriels de la région, et qui est en léger retrait (-0,1 %).

Dans le tertiaire non marchand, l'emploi salarié augmente de 0,4 % au premier trimestre 2025 (+0,7 % sur un an). Au trimestre précédent, il était en baisse, la première depuis plus de deux ans. La hausse du premier trimestre 2025 est principalement portée par les secteurs d'activité de la santé humaine et de l'hébergement médico-social et action sociale sans hébergement. Dans ces secteurs, l'emploi salarié augmente respectivement de 1,0 % et de 0,8 % (de 1,3 % et 0,6 % sur un an).

L'emploi intérimaire baisse à nouveau au premier trimestre 2025, de 1,4 %, et atteint son niveau le plus bas depuis début 2021 (figure 6). Hors intérim, l'emploi du tertiaire marchand diminue légèrement ce trimestre (-0,1 %). Il est également plus faible qu'au premier trimestre 2024 (de 0,2 %). C'est sa première baisse sur un an depuis le quatrième trimestre 2020.

Ce repli est visible dans presque tous les sous-secteurs d'activité. Il est particulièrement marqué dans les activités immobilières (-1,1 %) et les autres activités de services (-0,9 %). L'emploi augmente uniquement dans les activités scientifiques et techniques (+0,5 %). Il est quasi stable dans l'information-communication, ainsi que dans les transports et l'entreposage.

Figure 6 – Évolution de l'emploi intérimaire



Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS, en fin de trimestre.
 Sources : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

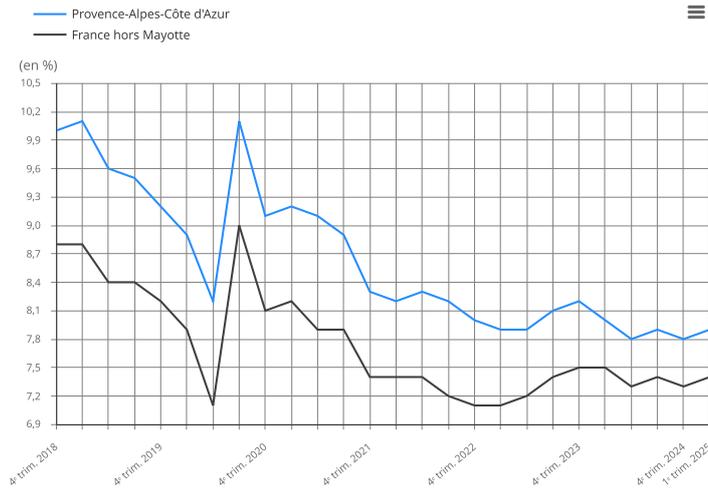
Enfin, dans la construction, la baisse des effectifs observée depuis deux ans se poursuit (-0,9 % au premier trimestre 2025, après -0,8 % au quatrième trimestre 2024). Sur un an, la baisse est de 2,4 %.

En France (hors Mayotte), au premier trimestre 2025, l'emploi salarié baisse dans tous les secteurs à l'exception du tertiaire non marchand (+0,3 % par rapport au trimestre précédent et +0,4 % sur un an). Comme en fin d'année 2024, la baisse dans la construction est moins marquée qu'au niveau régional (-0,7 %, -2,0 % sur un an). L'emploi intérimaire diminue également (-0,5 %, -5,9 % sur un an). Le tertiaire marchand (hors intérim) accuse une baisse plus marquée qu'au niveau régional (-0,2 %, -0,4 % sur un an). Il s'agit de sa première baisse sur un an depuis le troisième trimestre 2013, hors année 2020 [Informations Rapides n° 135 ; **pour en savoir plus (5)**]. Enfin, depuis la crise sanitaire, l'emploi industriel est moins dynamique au niveau national que dans la région. Cette tendance se poursuit ce trimestre, avec une baisse de 0,1 % et une stagnation sur un an.

Le chômage se stabilise à un niveau bas

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le taux de chômage est stable au premier trimestre 2025 (+0,1 %), dans la continuité du trimestre précédent (figure 7). Il s'établit à 7,9 % de la population active, proche du plus bas niveau jamais atteint depuis la mise en place de sa mesure en 1982. En France (hors Mayotte), il est stable également et s'élève à 7,4 % de la population active.

Figure 7 – Taux de chômage



Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données trimestrielles CVS.
Source : Insee, taux de chômage localisés.

Dans presque tous les départements de la région, le taux de chômage est relativement stable, avec des variations entre +0,1 % et +0,2 %. Les Hautes-Alpes enregistrent le taux de chômage le plus bas à 6,2 %, tandis que le Vaucluse affiche le taux le plus élevé à 9,7 %. Au niveau des zones d'emploi, la tendance est également à la stabilité. Toutefois, le taux de chômage augmente fortement (+0,4 point) dans la zone d'emploi de Valréas, pour s'établir à 8,2 %. Dans la zone d'emploi d'Avignon, il augmente de 0,3 point pour atteindre 10,8 %, soit le taux de chômage le plus élevé des zones d'emploi de la région.

Les offres d'emploi dans la région ont diminué en 2024, après une hausse continue depuis la crise sanitaire. Ce fléchissement se prolonge au premier trimestre 2025, avec une baisse de 5,9 % par rapport au trimestre précédent, de 13,5 % sur un an. En France (hors Mayotte), la tendance est similaire : -5,4 % par rapport au trimestre précédent, -14,4 % sur un an.

Le nombre d'allocataires du RSA diminue

Le nombre d'allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) dans la région s'élevé à 138 000 foyers, en baisse de 2,9 % par rapport au même trimestre de l'année précédente. En comparaison, en France, le nombre de foyers allocataires du RSA, est quasi stable par rapport au premier trimestre 2024.

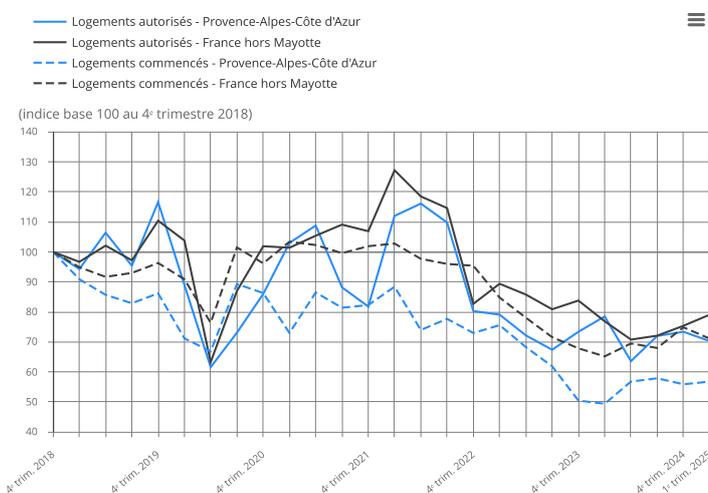
Par département, la baisse est notable en Vaucluse (-14,4 %), dans les Alpes-Maritimes (-7,6 %) et dans les Hautes-Alpes (-4,6 %). Elle est bien plus modérée dans le Var (-0,6 %), les Alpes-de-Haute-Provence (-0,5 %) et les Bouches-du-Rhône (-0,2 %).

Le repli dans la construction se poursuit

L'activité dans le secteur du bâtiment reste défavorable ce trimestre. Les heures rémunérées reculent de 2,3 % au premier trimestre 2025 par rapport au même trimestre de l'année précédente. Cette baisse est proche de celle observée au niveau national (-2,0 %, hors Mayotte). Dans le secteur marchand, les activités immobilières poursuivent leur net repli, avec une diminution de 3,1 %, après -3,9 % le trimestre précédent. Cette contraction de l'activité s'accompagne d'un recul de l'emploi salarié dans la construction (-0,9 % au premier trimestre 2025), emploi en baisse continue depuis huit trimestres. Entre janvier 2024 et janvier 2025, le secteur a ainsi perdu plus de 2 800 emplois salariés, soit une diminution de 2,4 %.

Entre janvier et mars 2025, 5 400 logements ont été mis en chantier dans la région, soit une augmentation de 1,7 % par rapport au trimestre précédent, en légère reprise par rapport à la baisse enregistrée fin 2024. Ce volume est ainsi nettement supérieur (+15,0 %) au niveau historiquement bas enregistré au premier trimestre 2024 (figure 8). À l'échelle nationale, après un rebond au trimestre précédent, les mises en chantier repartent à la baisse ce trimestre, en repli de 5,0 %.

Figure 8 – Évolution du nombre de logements



Pour une meilleure visibilité, il est possible de cliquer sur les noms des séries dans la légende pour modifier l'affichage.
Note : Données en cumul trimestriel CVS-CJO, en date réelle estimée.
Source : SDES, Sitadel.

Au niveau départemental, l'évolution en cumul sur douze mois du nombre de mises en chantier est portée par deux départements : les Bouches-du-Rhône, avec près de 40 % des mises en chantier de la région, enregistrent une hausse de 10 % par rapport aux douze mois précédents ; les Alpes-Maritimes, avec près de 25 % des mises en chantiers, enregistrent une nette progression cette année (+31 %). À l'inverse, tous les autres départements voient leurs mises en chantier continuer de fléchir. C'est particulièrement le cas du Vaucluse, des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes (respectivement -25 %, -25 %, -21 %). Dans le Var, la baisse est plus contenue (-16 %).

Dans la région, 6 400 permis de construire ont été délivrés entre janvier et mars 2025. Le volume de ces autorisations repart ainsi à la baisse ce trimestre (-4,2 % par rapport au trimestre précédent, après +1,9 %) mais se situe légèrement au-dessus du niveau observé il y a un an (+1,0 %). Au niveau national, les autorisations poursuivent la hausse entamée au trimestre précédent (+4,9 % au premier trimestre, après +4,6 %).

En France métropolitaine, le climat des affaires dans l'industrie du bâtiment s'éclaircit très nettement en mai 2025 [Informations Rapides n° 127 ; **pour en savoir plus (6)**]. Cette amélioration du climat, la plus forte depuis janvier 2004 (hors crise sanitaire), s'explique par un net rebond des soldes d'opinion sur l'activité. Ce rebond est particulièrement marqué pour le solde sur l'activité future.

L'opinion des promoteurs sur les perspectives de mises en chantier s'améliore également mais reste en deçà de sa moyenne de longue période. Leur opinion relativement à la demande qui leur est adressée et aux capacités de financement de leurs clients poursuivent leur reprise bien qu'encore dégradée [Informations Rapides n° 106 ; **pour en savoir plus (8)**].

La fréquentation hôtelière se replie légèrement, sauf sur le littoral

Au premier trimestre 2025, le nombre de nuitées dans les hôtels de Provence-Alpes-Côte d'Azur s'élève à 3,9 millions, en baisse par rapport au même trimestre de l'année précédente (-1,3 %). Cette diminution du nombre de nuitées est autant le fait des touristes résidents (-1,4 %) que des touristes venant de l'étranger (-1,0 %).

La baisse du nombre de nuitées est plus modérée dans la région qu'en France (-2,2 %). Au niveau national, les nuitées hôtelières des touristes venant de France diminuent nettement (-4,0 %), tandis que celles des touristes internationaux augmentent (+1,1 %).

En ce début d'année, la fréquentation hôtelière varie nettement selon les départements de la région. Les Alpes-de-Haute-Provence et le Vaucluse enregistrent les baisses les plus fortes (respectivement -7,1 % et -6,5 % sur un an). Les nuitées diminuent également dans les Hautes-Alpes (-2,9 %) et les Bouches-du-Rhône (-2,6 %). À l'inverse, la fréquentation progresse fortement dans le Var (+4,9 %) et plus légèrement dans les Alpes-Maritimes (+0,7 %). Dans ce dernier département, la hausse est notamment portée par une augmentation des nuitées de touristes en provenance de l'étranger (+1,6 %), contrairement aux autres départements où cette clientèle est en recul ou stable.

Encadré 1 - Contexte international - La zone euro sort lentement de sa torpeur, malgré un « effet Trump » sur l'économie mondiale visible dès le premier trimestre 2025

L'arrivée de la nouvelle administration américaine a chamboulé l'économie mondiale début 2025. Anticipant un relèvement massif des droits de douane, les industriels du monde entier se sont hâtés d'expédier des marchandises : le commerce mondial a bondi de +1,7 %, entraînant un regain d'activité en Europe, en particulier en Allemagne (+0,4 %) et en Italie (+0,3 %). L'embellie du commerce mondial ne serait que temporaire, les droits de douane américains s'établissant désormais à un niveau inédit depuis la Seconde Guerre mondiale.

En dépit de ce contexte, la zone euro sort lentement de sa torpeur. La dynamique intérieure s'affermi : dans toute la zone, notamment en Allemagne, les industriels sont un peu moins pessimistes sur leurs perspectives d'activité et l'investissement s'ébroue, profitant des baisses de taux d'intérêt.

Encadré 2 - Contexte national - La France à contre-courant du mouvement européen, l'épargne des ménages au sommet

Au premier trimestre, la France n'a pas bénéficié de la ruée commerciale : l'activité a à peine progressé (+0,1 %) et les exportations ont plongé (-1,8 %). L'investissement repart moins franchement qu'ailleurs en Europe et les ménages français dépensent au compte-gouttes : hors crise sanitaire, leur taux d'épargne atteint un niveau inédit depuis 45 ans. L'activité resterait fébrile jusqu'à la fin de l'année, sans décrocher (+0,2 % par trimestre) : la croissance atteindrait +0,6 % en 2025, en net ralentissement par rapport à 2024 (+1,1 %).

Sur le marché du travail, l'économie française a détruit plus de 120 000 postes salariés sur les deux derniers trimestres : les entreprises rétablissent leur productivité et les subventions liées aux politiques de l'emploi se compriment. L'emploi salarié baisserait ainsi de 90 000 postes supplémentaires d'ici la fin de l'année, ce qui pousserait le taux de chômage à la hausse à 7,7 % fin 2025.

Publication rédigée par : Corinne Roche, Léa Tholozan (Insee)

Avertissement méthodologique

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Pour comprendre

Emploi salarié :

- [Note méthodologique sur l'emploi salarié](#) (pdf, 232 Ko) ;
- [Emploi : quelle source pour quel usage ?](#) (pdf, 515 Ko).

Créations d'entreprises :

- [Note méthodologique sur les créations d'entreprises](#) (pdf, 116 Ko) ;
- [Refonte du dispositif de calcul des créations d'entreprises](#) (pdf, 130 Ko) ;
- [Correction de la répartition des créations d'entreprises individuelles \(2021\)](#) (pdf, 58 Ko).

Nomenclature :

- [Nomenclature agrégée - NA, 2008](#).

Publication rédigée par : Corinne Roche, Léa Tholozan (Insee)

Sources

- [Déclaration Sociale Nominative \(DSN\)](#)  ;
- [Estimations d'emploi](#) ;

- **Taux de chômage localisés ;**
- **Statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par France Travail [🔗](#) ;**
- **SIDE (Système d'information sur la démographie d'entreprises) ;**
- **Créations d'entreprises ;**
- **Défaillances d'entreprises ;**
- **Enquête mensuelle de fréquentation dans les hébergements collectifs de tourisme.**

Définitions

Heures rémunérées :

Les heures rémunérées couvrent les heures travaillées ainsi que des heures non travaillées mais rémunérées par l'employeur, notamment pendant les congés payés. Les périodes de chômage partiel indemnisées par l'administration publique et non par l'employeur ne sont à ce titre pas comprises dans les heures rémunérées.

Création d'entreprise / Réactivation d'entreprise :

Une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle combinaison de facteurs de production avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet événement.

Les créations d'entreprises sont en fait des créations d'unités légales. On parle néanmoins de créations d'entreprises en raison de la spécificité de la situation au moment de la création. En effet, au moment de son immatriculation, il n'est pas possible de déterminer si une unité légale est indépendante ou appartient à un groupe. Par défaut, au moment de la création, toute entité est donc indépendante et considérée comme une entreprise.

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir du dispositif SIDE (Système d'information sur la démographie d'entreprises). Ce dispositif est alimenté à partir de données du répertoire Sirene, enrichies d'éléments provenant du répertoire statistique Sirius.

Les créations d'entreprises correspondent aux unités légales du répertoire Sirene qui enregistrent un début d'activité relevant de l'un des cas suivants :

- l'immatriculation d'une nouvelle unité légale avec création d'une nouvelle combinaison de facteurs de production ;
- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation mais reprise de l'ancien numéro Siren, en général pour un entrepreneur individuel) ;
- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an, mais avec changement d'activité ;
- la reprise par une unité légale nouvellement immatriculée de tout ou partie des activités et facteurs de production d'une autre unité légale, lorsqu'il n'y a pas de continuité économique entre la situation du cédant et celle du repreneur.

On considère qu'il n'y a pas continuité économique de l'unité légale si, parmi les trois éléments suivants concernant son siège, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'établissement siège, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé micro-entrepreneur, à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations enregistrées dans Sirene au titre de ce régime. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1er janvier 2009 et qui avaient demandé, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009.

La statistique de créations d'entreprises couvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Remarque :

Depuis le 1er janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons.

Entreprises classiques :

Les **entreprises** dites **classiques** correspondent au regroupement des sociétés et des entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs .

Emploi salarié :

Les salariés sont les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre entité résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente, avec un lien de subordination.

Intérim / Travail temporaire / Travail intérimaire :

L' intérim (ou travail intérimaire ou travail temporaire) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail temporaire.

L'intérim se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

Le contrat ne peut être conclu que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire, dénommée mission, et seulement dans les cas énumérés par la loi. Quel que soit le motif pour lequel il est conclu, un tel contrat ne peut avoir ni pour objet ni pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise utilisatrice.

Secteur tertiaire / Tertiaire :

Le secteur tertiaire recouvre un vaste champ d'activités qui s'étend du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale.

Il est composé du :

- tertiaire principalement marchand (commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication) ;
- tertiaire principalement non-marchand (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale).

Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire).

Taux de chômage :

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Remarque :

Le taux de chômage diffère de la part du chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population.

Offres d'emploi :

Les **offres d'emploi** totales enregistrées au cours d'une période donnée (l'année, le mois) sont les offres d'emplois durables (de plus de 6 mois), temporaires (de 1 à 6 mois) ou occasionnelles (moins de 1 mois) déposées par les employeurs dans les agences locales pour l'emploi au cours de l'année. Les statistiques portant sur les offres d'emploi enregistrées au cours d'une période donnée (le mois, l'année) sont établies par le service statistique du ministère en charge du travail, à partir de l'ensemble des offres déposées auprès de Pôle Emploi. Les offres d'emplois durables sont qualifiées de type A, les offres temporaires de type B et les offres d'emplois occasionnels de type C.

Logement commencé :

Un logement est considéré comme commencé (ou mis en chantier) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage).

Un chantier est considéré ouvert lorsque les fouilles en rigole ou les fondations sont entreprises pour une partie ou la totalité des constructions autorisées.

Remarque :

Une « fouille en rigole » est un creusement du sol pour permettre la construction à l'emplacement des « semelles » (ces dernières sont les parties basses).

Logement autorisé :

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, dont la construction a été autorisée par un permis de construire ou une non-opposition à une déclaration préalable.

Nombre de nuitées :

Le **nombre de nuitées** correspond au nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Clientèle résidente :

La **clientèle** est dite **résidente** (ou domestique) si son lieu d'habitation habituel est localisé en France, non résidente (quelle que soit sa nationalité) si son lieu d'habitation habituel est localisé à l'étranger.

Taux de chômage (BIT) :

Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (en emploi ou au chômage).

Demandeurs d'emploi en fin de mois / DEFM / Demandes d'emploi en fin de mois :

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à France Travail et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD :

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits en catégories A, B, C, depuis un an ou plus.

Défaillance d'entreprise :

Une unité légale est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre.

Cette procédure intervient lorsqu'une unité légale est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Remarque :

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité économique d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas des cessations. Par exemple, un jugement d'ouverture de procédure de défaillance (dépôt de bilan d'une entreprise inscrite dans le cadre d'une procédure judiciaire) ne se résout pas forcément par une liquidation.

Toutes les cessations n'ont pas donné lieu à une défaillance. Par exemple, un entrepreneur individuel peut cesser son activité suite à un départ en retraite.

Revenu de solidarité active / RSA :

Le revenu de solidarité active est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti.

Le montant du revenu garanti varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfant(s) à charge.

Remarque :

Le revenu de Solidarité active (RSA) se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI) et à l'allocation parent isolé (API).

Le RSA est en vigueur depuis 2009 en métropole, depuis 2011 dans les départements et collectivités d'outre-mer (à l'exception de la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna où il n'est pas applicable) et depuis 2012 à Mayotte (selon des modalités spécifiques).

Prime d'activité :

La prime d'activité est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs percevant des revenus modestes. Elle remplace depuis 2016 le revenu de solidarité active (RSA-activité) et la prime pour l'emploi (PPE).

Sa réglementation s'inscrit dans la continuité de celle du RSA-activité, mais présente cependant quelques spécificités, notamment pour les temps partiels (bonus modulable individuel).

Correction des variations saisonnières / CVS / Désaisonnalisation :

La correction des variations saisonnières permet d'éliminer l'effet de fluctuations périodiques infra-annuelles dues au calendrier et aux saisons, de manière à faire ressortir les évolutions les plus significatives de la série. Celles-ci sont contenues dans la tendance et la composante irrégulière.

Par exemple, les ventes de jouets augmentent toujours fortement entre novembre et décembre, en raison de Noël. Sur les données brutes, cet effet périodique masque l'évolution conjoncturelle sous-jacente pour une année donnée. Une fois la série désaisonnalisée, c'est-à-dire l'effet Noël retiré, les ventes peuvent s'avérer en baisse, signe d'une moins bonne année.

Pour en savoir plus

- > (1) Retrouvez davantage de **données** associées à cette publication en téléchargement.
- > (2) Insee, « **Au premier trimestre 2025, l'emploi salarié est quasi stable dans la majorité des régions** », Informations Rapides n° 157, juin 2025.
- > (3) Insee, « **L'épargne des ménages au sommet** », Note de conjoncture, juin 2025.
- > (4) Insee, « **Tableau de bord de la conjoncture** », juin 2025.
- > (5) Insee, « **Au premier trimestre 2025, l'emploi salarié est quasi stable (-0,1 %)** », Informations Rapides n° 135, mai 2025.
- > (6) Insee, « **En mai 2025, le climat des affaires dans l'industrie du bâtiment s'éclaircit très nettement** », Informations Rapides n° 127, mai 2025.
- > (7) Insee, « **En mai 2025, le climat des affaires dans l'industrie se replie** », Informations Rapides n° 126, mai 2025.
- > (8) Insee, « **En avril 2025, le climat conjoncturel dans la promotion s'améliore mais reste dégradé** », Informations Rapides n° 106, avril 2025.
- > (9) Roche C., Tholozan L., « **Une activité en perte de vitesse, mais des secteurs en résistance** », Insee Conjoncture Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 53, mars 2025.
- > (10) Insee, « **L'activité suspendue à un regain de confiance** », Note de conjoncture, décembre 2024.
- > (11) Roche C., Tholozan L., « **Une saison touristique dynamisée par la clientèle venant de l'étranger et les campings** », Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 109, décembre 2024.



Institut national de la statistique et des études économiques
Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur - 17 rue Menpenti - CS 70004 - 13395 Marseille Cedex 10
Direction de la publication : Valérie Roux